Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA)

eau potable : principal

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l’eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l’article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l’Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Eaux brutes 5
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 5
1.5.2. Achats d'eaux brutes 6
1.6. Eaux traitées 6
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 6
1.6.2. Production 6
1.6.3. Achats d'eaux traitées 8
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 8
1.6.5. Autres volumes 9
1.6.6. Volume consommé autorisé 9
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 9
2. Tarification de l'eau et recettes du service 10
2.1. Modalités de tarification 10
2.2. Facture d'eau type (D102.0) 11
2.3. Recettes 12
3. Indicateurs de performance 13
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 13
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 14
3.3. Indicateurs de performance du réseau 15
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 15
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 16
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 16
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 17
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 18
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 19
3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) 19
3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 19
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 21
3.9. Taux de réclamations (P155.1) 21
4. Financement des investissements 22
4.1. Branchements en plomb 22
4.2. Montants financiers 22
4.3. État de la dette du service 22
4.4. Amortissements 22
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 23
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 24
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 24
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 24
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 25

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA)
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : principal
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat mixte fermé
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Balazuc, Banne, Beaulieu, Berrias-et-Casteljau, Chandolas, Chassiers, Chauzon, Chazeaux, Fabras, Faugères, Grospierres, Joannas, Labeaume, Labégude, Lachapelle-sous-Aubenas, Lalevade-d'Ardèche, Largentière, Laurac-en-Vivarais, Les Assions, Malbosc, Meyras, Montréal, Pont-de-Labeaume, Pradons, Prunet, Ribes, Rocher, Rocles, Rosières, Ruoms, Saint-Alban-Auriolles, Saint-André-de-Cruzières, Saint-Andéol-de-Vals, Saint-Julien-du-Serre, Saint-Pierre-de-Colombier, Saint-Privat, Sampzon, Sanilhac, Tauriers, Ucel, Uzer, Vals-les-Bains, Vernon, Vinezac
- Existence d'une CCSPL ☑ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☒ Oui, date d'approbation* : 25/11/2013 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 01/07/2019 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : 26/09/2011 et 25/11/2013

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Régie à simple autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 43 784 habitants au 31/12/2021 (43 834 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 24 890 abonnés au 31/12/2021 (24 479 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 24,51 abonnés/km au 31/12/2021 (24,36 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,76 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,79 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 91,27 m^3/abonné au 31/12/2021. (90,96 m^3/abonné au 31/12/2020).

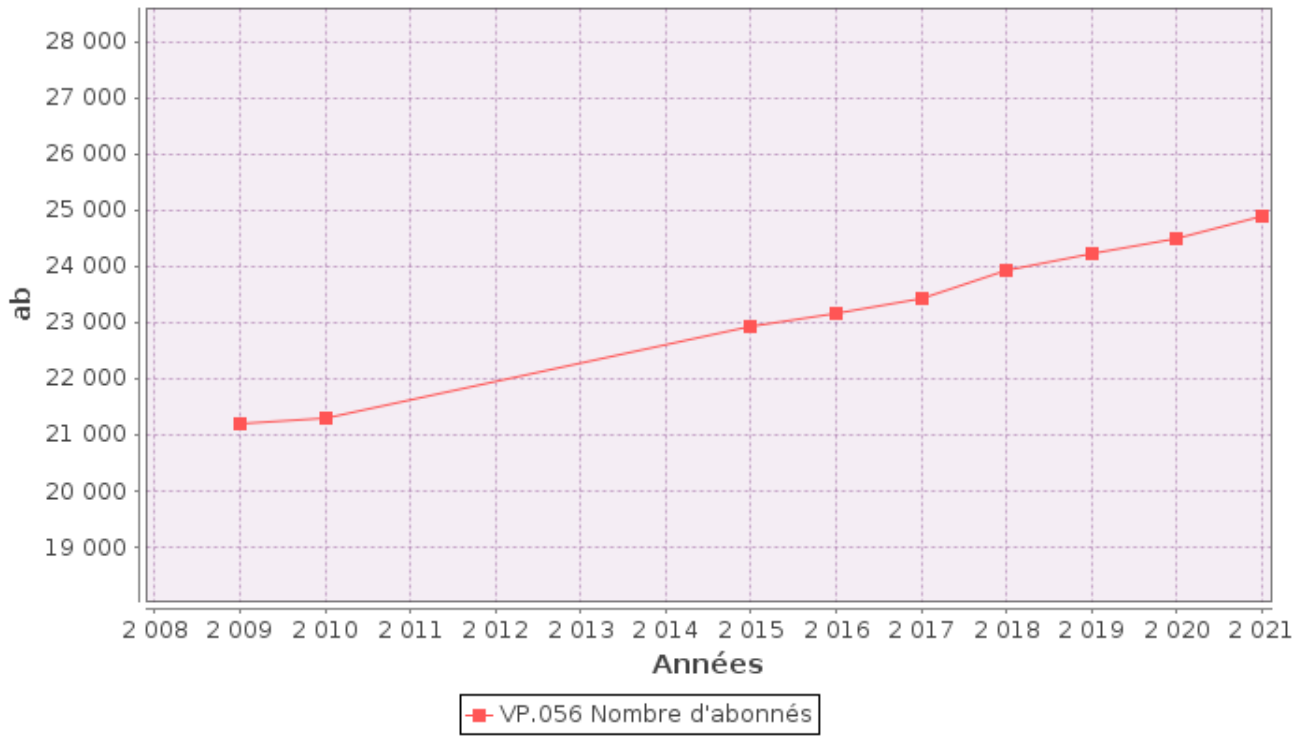

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 066 189 m³ pour l'exercice 2021 (1 130 196 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Prunet_Revescut	Souterraine		0	0	____%
Saint-Andeol-de-Vals_Granges - la Conquiste - le Plot	"		4 186	2 617	**-37,5%**
Prunet_Semolines	"		128 901	147 683	**14,6%**
Saint-Andeol-de-Vals_Fontbonne	"		10 191	7 676	**-24,7%**
Joannas_Champ du cros	"		104 349	95 649	**-8,3%**
Sanilhac_Peyrardier/la Bastide/le Fez	"		34 518	31 949	**-7,4%**
Saint-Alban-Auriolles_Les Fontaines	"		114 642	118 272	**3,2%**
Ribes_Veysseyres, Nogier et Mery	"		15 003	16 054	**7%**
Saint-Andeol-de-Vals_Benefice	"		838	870	**3,8%**
Saint-Andeol-de-vals_La Borie (Nogier)	"		2 017	1 740	**-13,7%**
Chazeaux_Reboul/Phil omène	"	40 m3/j	8 799	9 869	**12,2%**
Prunet_Beyssas	"		0	0	____%
Faugeres_Privat	"	45 m3/j	10 222	10 735	**5%**
Berrias_Mazet plage	Nappe alluviale		209 119	184 392	**-11,8%**
Valgorge_Laboule (beaume)	Superficielle	1472 m3/j	286 578	248 738	**-13,2%**
Montpezat_Fontauliere - les Souleyrols	Superficielle		138 056	122 433	**-11,3%**
Vals-les-bains_Sainte-Marguerite	"		22 271	19 122	**-14,1%**
Joyeuse_Ile de Vernon	Nappe alluviale	1700m3/j	40 506	48 390	**19,5%**
Total			1 130 196	1 066 189	**-5,7%**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Commentaires sur les variations 2021/2020 :

- Baisse globale de 5,7 %
- Baisse sur Laboule compensée par une augmentation sur Joyeuse (+19,5 %), Prunet (+14 ,6 %), Ribes (+7%) et Chazeaux (+12,2 %)
- Baisse sur Mazet compensée par une augmentation sur Gerbial (+18,7 %)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 58%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	**Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³**	**Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³**	**Observations**
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

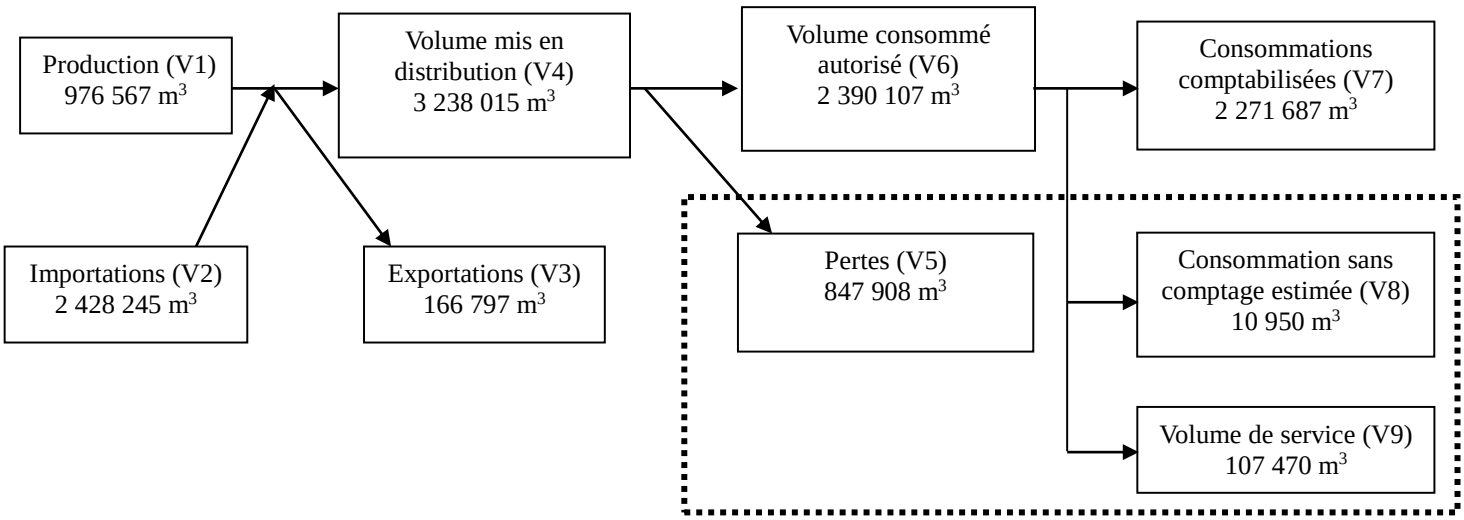

1.6.2. Production

Le service a 3 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	**Type de traitement (cf. annexe)**
Laboule	Décantation – filtration – désinfection UV – remise à l'équilibre
Souleyrols	Désinfection – filtration – chloration
Mazet Plage	Polyphosphate de zinc - chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	**Volume produit durant l'exercice 2020 en m³**	**Volume produit durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation des volumes produits en %**	**Indice de protection de la ressource exercice 2021**
Prunet_Revescut	0	0	____%	80
Saint-Andeol-de-Vals_Granges - la Conquiste - le Plot	4 186	2 617	-37,5%	60
Prunet_Semolines	128 901	147 683	14,6%	80
Saint-Andeol-de-Vals_Fontbonne	10 191	7 676	-24,7%	60
Joannas_Champ du cros	104 349	95 649	-8,3%	60
Sanilhac_Peyrardier/la Bastide/le Fez	34 518	31 949	-7,4%	40
Saint-Alban-Auriolles_Les Fontaines	114 642	118 272	3,2%	60
Ribes_Veysseyres, Nogier et Mery	15 003	16 054	7%	60
Saint-Andeol-de-Vals_Benefice	838	870	3,8%	60
Saint-Andeol-de-vals_La Borie (Nogier)	2 017	1 740	-13,7%	60
Chazeaux_Reboul/Philomène	8 799	9 869	12,2%	80
Prunet_Beyssas	0	0	____%	80
Faugeres_Privat	10 222	10 735	5%	60
Berrias_Mazet plage	209 119	184 392	-11,8%	60
Valgorge_Laboule (beaume)	290 562	247 223	-14,9%	80
Montpezat_Fontauliere - les Souleyrols	36 628	34 326	-6,3%	60
Vals-les-bains_Sainte-Marguerite	22 271	19 122	-14,1%	40
Joyeuse_Ile de Vernon	40 506	48 390	19,5%	60
Total du volume produit (V1)	**1 032 752**	**976 567**	**-5,4%**	**67,24**

Commentaires sur la baisse 2021/2020 :

- Les productions en achat d'eau ont été privilégiées (+2%) sur les sites propres.

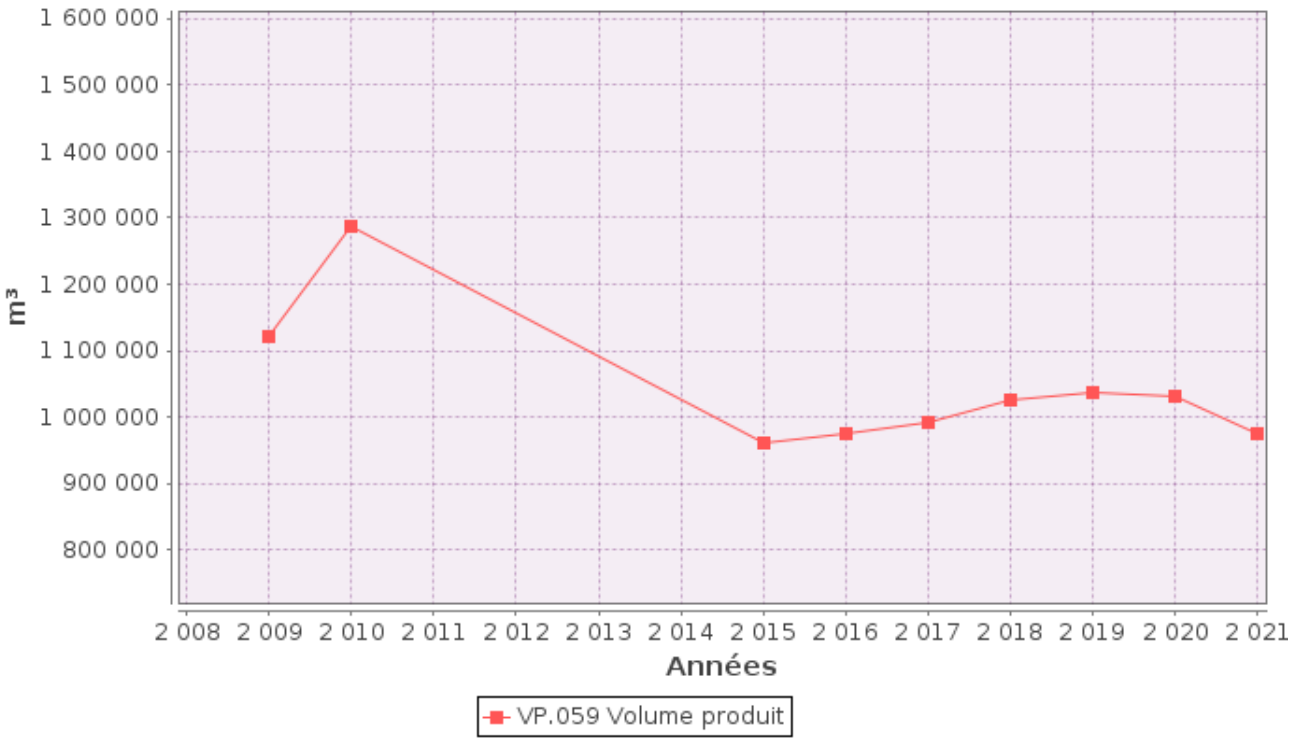

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
SEBA Production	2 356 052	2 428 245		
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**2 356 052**	**2 428 245**	**3,1%**	**80**

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	2 194 058	2 229 940	1,6%
Abonnés non domestiques	32 471	41 747	28,6%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**2 226 529**	**2 271 687**	**2%**
Service de Fons	9 233	10 953	18,6%
Service de Joyeuse	162 134	154 254	- 4,9%
Services communaux divers (Laboule, Beaumont, Asperjoc, Genestelle,…)	2 461	1 590	- 4,9%
Total vendu à d'autres services (V_3)	**173 828**	**166 797**	**-4%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine

domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

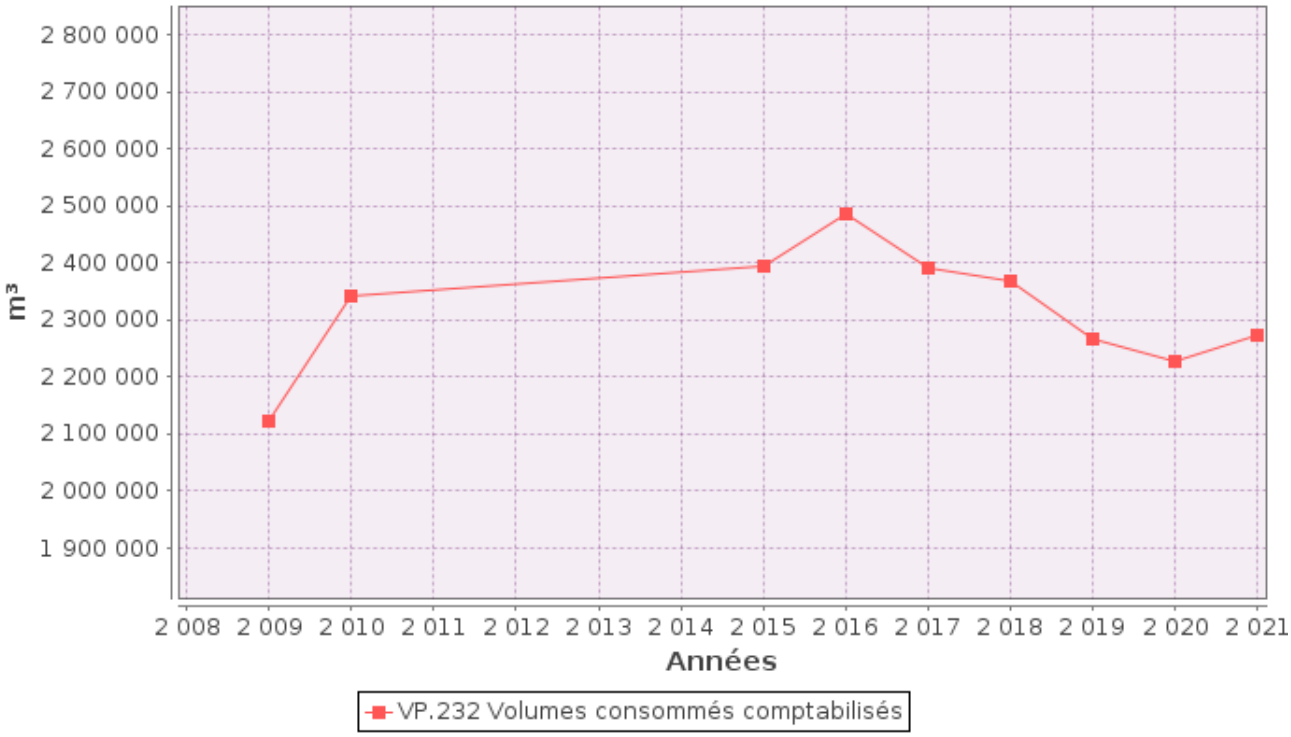

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**9 750**	**10 950**	**12,3%**
Volume de service (V9)	**110 959**	**107 470**	**-3,1%**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**2 347 238**	**2 390 107**	**1,8%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 015,3 kilomètres au 31/12/2021 (1 004,8 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service H.T. : 49 € au 01/01/2021
50 € au 01/01/2022

Tarifs		**Au 01/01/2021**	**Au 01/01/2022**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	113,48 €	116,2 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,5471 €/m³	1,5842 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0622 €/m³	0,0616 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³
	Autre :_____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant le catalogue des tarifs.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	113,48	116,20	2,4%
Part proportionnelle	185,65	190,10	2,4%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	299,13	306,30	2,4%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,46	7,39	-1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	____%
Autre :	0,00	0,00	____%
TVA	18,71	19,10	2,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	59,77	60,09	0,5%
Total	**358,90**	**366,39**	**2,1%**
Prix TTC au m^3	**2,99**	**3,05**	**2%**

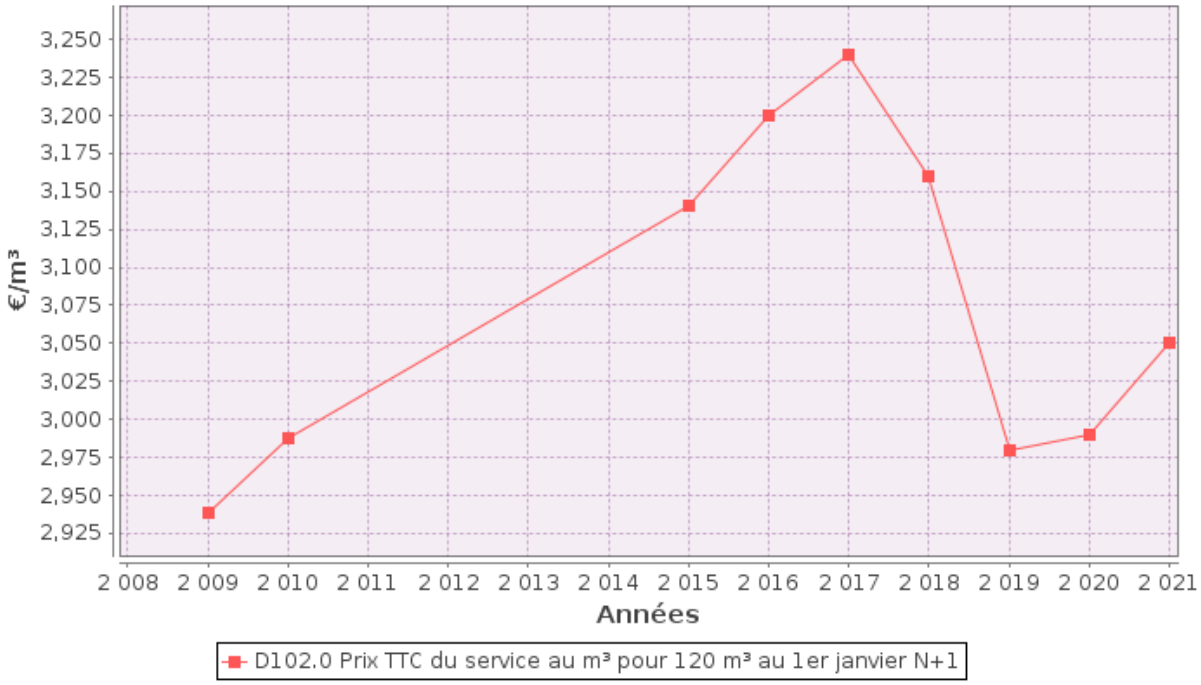

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 2 271 687 m^3/an (2 226 529 m^3/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentation du coût des fournitures et des travaux (inflation remontant fortement en fin d'année 2021).

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total des recettes	7 327 452	7 340 723	0,2%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 7 340 723 € (7 327 452 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	264	6	265	2
Paramètres physico-chimiques	264	0	265	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	97,7%	99,2%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Installation	UDI	DE VEYRIERES CHIROLS
Point de mesure		

Période	
Du	01/04/2011
au	05/04/2021

Valider

Code Paramètre	Nom Paramètre	Unité	Limite	Nb Mesures	Maximum
1457	Acrylamide	µg/L	0,1	1	< 0,1
1103	Aldrine		0,03		
1376	Antimoine	µg/L	5	1	< 1
1369	Arsenic		10		
1114	Benzène		0		
1115	Benzo(a)pyrène	µg/L	0,01	1	< 0,005
1362	Bore		1		
1751	Bromates	µg/L	10	1	< 3
1388	Cadmium	µg/L	5	1	< 1
1753	Chlorure de vinyle	µg/L	0,5	1	< 0,5
1389	Chrome	µg/L	50	1	< 5
1392	Cuivre		2		
1392	Cuivre	µg/L	2 000	1	27
1390	Cyanures totaux		50		
1161	Dichloroéthane 12		3		
1173	Dieldrine		0,03		
6455	Entero		0		
6455	Entero	n/(100mL)	0	3	< 1
1494	Epichlorohydrine	µg/L	1	1	< 0,1
1449	Escherichia coli	NPP/mL	0	14	< 1
1449	Escherichia coli	NPP/mL	0	14	< 1
1391	Fluor		1,5		
2033	HAP somme(4)		0,1		
1197	Heptachlore		0,03		
1198	Heptachlore époxyde		0,03		
1387	Mercure		1		
1386	Nickel	µg/L	20	1	< 5
1340	Nitrates	mg/L	50	5	2,2
6374	Nitrates/50 + Nitrites/3		1		
1339	Nitrites	mg/L	0,1	1	< 0,02
1382	Plomb	µg/L	10	1	< 2
1385	Sélénium		10		
6278	Somme microcystines tot		1		
6276	Somme pesticides analyses		0,5		
2963	Tetrachloro.+Trichloro.		10		
2036	THM 4	µg/L	100	1	28
1295	Turbidité Néphélométrique	NFU	1	13	0,78

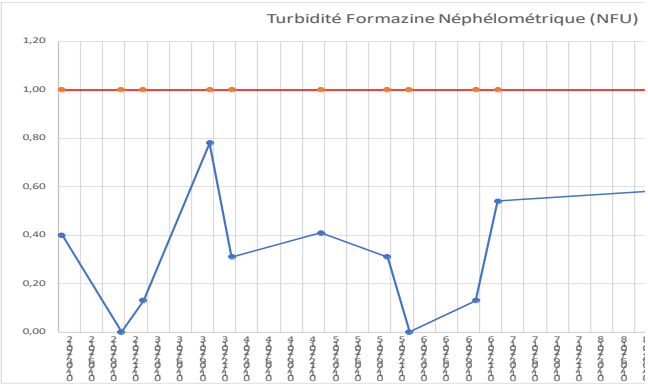

Exemple d'outil de suivi issu de nos logiciels d'exploitation

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,51%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	88%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	118

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	74,4 %	75,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	6,87	6,9
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	69,3 %	70,2 %

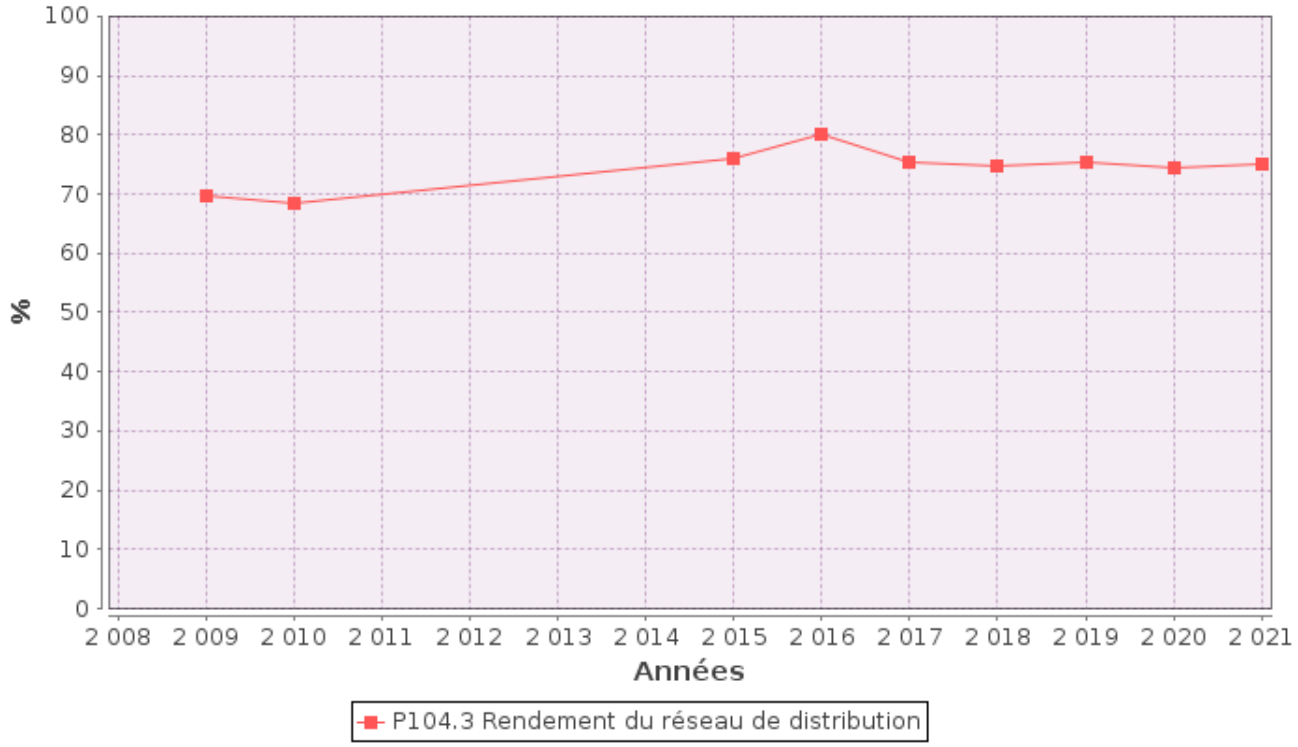

Commentaire :

- Amélioration du rendement.

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,6 m^3/j/km (2,7 en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 2,3 m^3/j/km (2,4 en 2020).

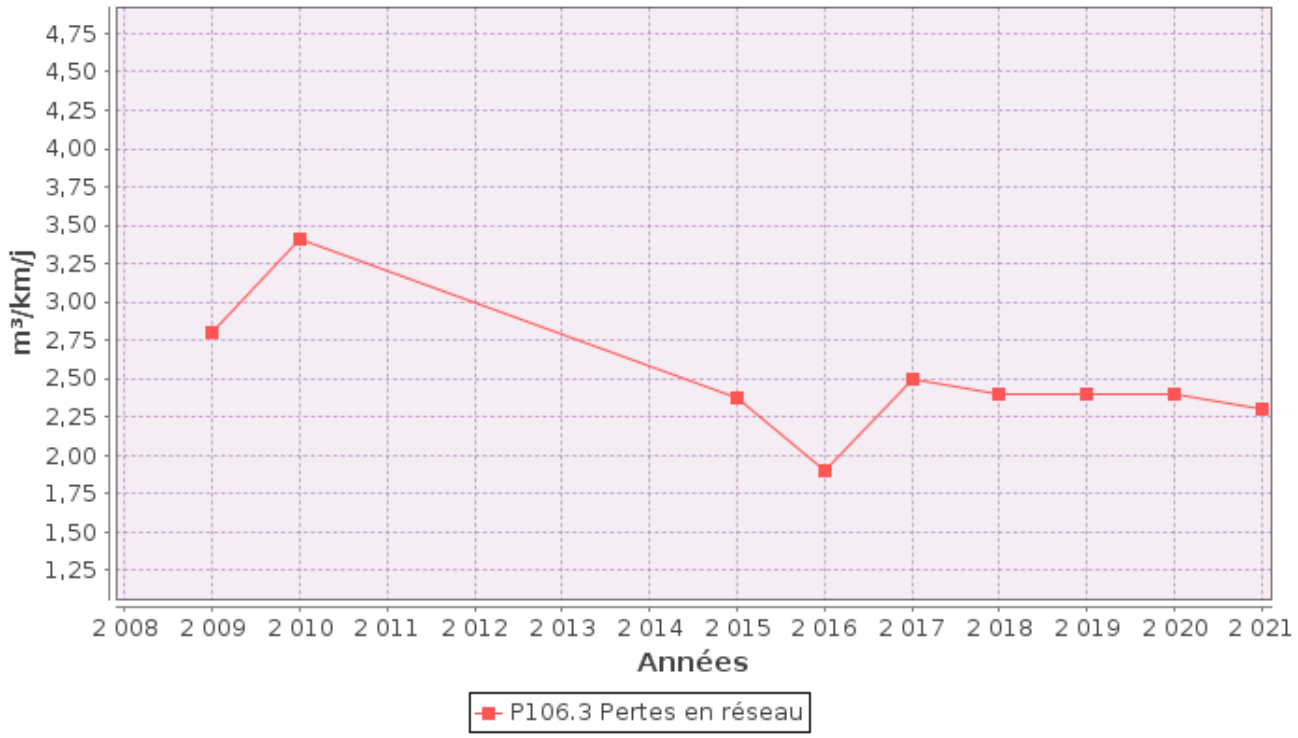

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2020**	**2020**	**2020**	**2020**	**2021**
Linéaire renouvelé en km					41,2 (cumul des cinq dernières années)

Au cours des 5 dernières années, 41,2 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,81% (0,66 en 2020).

<u>Commentaire :</u>

- Accélération du taux moyen de renouvellement suite aux investissements réalisés et en cours.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 76,3% (73,6% en 2020).

Commentaire :

- Amélioration de l'indice au fur et à mesure de l'avancement des procédures.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 236 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (182 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 9,48 pour 1 000 abonnés (7,43 en 2020).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 0 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

Commentaire :

- En cas de résiliation de l'abonnement, le SEBA ne déposant pas le compteur, il n'y a pas de fermeture et donc la durée maximale est de 0 jours avec un taux à 100%.

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	4 925 787	4 534 807
Epargne brute annuelle en €	2 270 521	464 181
Durée d'extinction de la dette en années	2,2	9,8

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 9,8 ans (2,2 en 2020).

Commentaire :

- Capacité de désendettement fortement impactée par la dégradation de l'épargne brute nécessitant un recours aux financements externes en 2022.

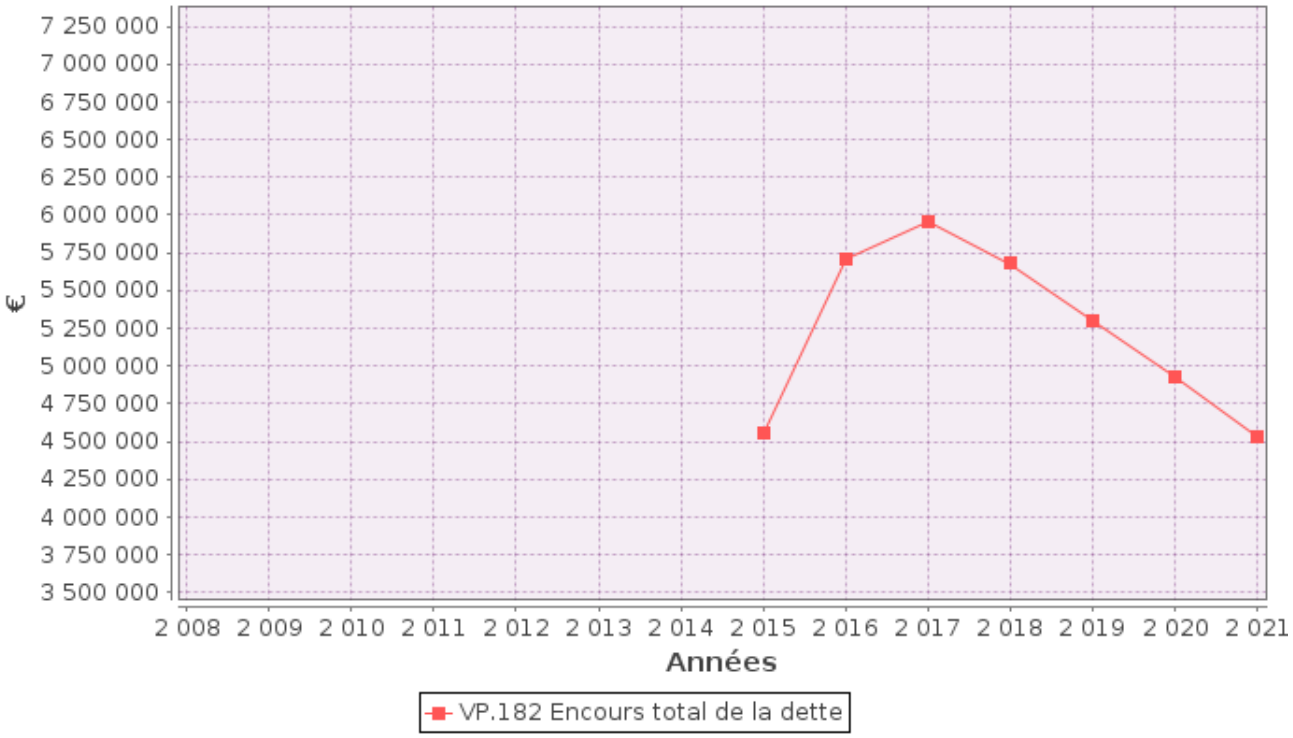

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	290 419	454 980
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	8 197 252,53	7 728 927,32
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	3,54	5,89

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 5,89% (3,54 en 2020).

Commentaire :

- Hausse des impayés + baisse du chiffre d'affaires = augmentation importante du taux d'impayés, justifiant les nombreuses mesures correctives mises en œuvre en 2022.

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☒] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 55

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 2,21 pour 1000 abonnés (3,59 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	24 528	24 890
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	19	79
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	402	323
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,1%	0,3%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1,64%	1,3%

4.2. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 838 666	5 894 590
Montants des subventions en €	776 350	970 378
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 925 787	4 534 807
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	379 512	332 128
	en intérêts	267 281	246 488

4.4. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 996 792 € (1 122 619 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Libellés opération	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023
	DEPENSES	**DEPENSES**	**DEPENSES**
Sortie compteurs inaccessibles - radio et radio-relève	450 000	1 250 000	
Renouvellement des réseaux APCP et rattrapage structurel	3 130 454	4 300 000	2 300 000
Protection captages travaux	410 777	1 380 000	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a accordé 102 abandons de créance.
8 099,38 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0036 €/m^3 pour l'année 2021 (0,0023 €/m^3 en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

N.B. : l'action du SEBA à DIAM-DIAM (Sénégal) ne rentre pas dans le cadre de l'article susmentionné.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	43 834	43 784
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,99	3,05
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	0	0
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,7%	99,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,4%	75,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,7	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,4	2,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,66%	0,81%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	73,6%	76,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0023	0,0036
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	7,43	9,48
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,2	9,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,54%	5,89%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,59	2,21